

Procédure de consultation

Département fédéral des finances

Révision de la loi du 24 mars 2000 sur le personnel de la Confédération (LPers)

En vigueur depuis le 1^{er} janvier 2002, l'actuelle LPers règle les rapports de travail des quelques 36 000 employés de la Confédération. La révision de la LPers prévoit d'assouplir les rapports de travail et de rapprocher le droit du personnel de la Confédération des dispositions du code des obligations (CO). Elle vise également à simplifier les procédures de recours en cas de litiges relevant du droit du travail.

Date limite: 5 janvier 2009

Les documents relatifs à la procédure de consultation peuvent être obtenus auprès de: Office fédéral du personnel OFPER, domaine d'activité bases et produits, Eigerstrasse 71, 3003 Berne, téléphone 031 322 71 61, fax 031 322 88 15

Le dossier envoyé en consultation peut être consulté à l'adresse suivante:
<http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html>

7 octobre 2008

Chancellerie fédérale

Procédure de consultation. DFF. Révision de la loi du 24 mars 2000 sur le personnel de la Confédération (LPers)

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2008
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	40
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	07.10.2008
Date	
Data	
Seite	7351-7351
Page	
Pagina	
Ref. No	10 142 155

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.